

Terre-Neuve.—Terre-Neuve a 78.5 milles carrés de parcs provinciaux, dont 26 milles carrés servent présentement de lieux de délasserement pour le public; le reste, soit 52.5 milles carrés n'a pas encore été aménagé. Les parcs en usage comprennent trois parcs régionaux ayant chacun une superficie de 8 milles carrés et 18 parcs en bordure de route pour le camping et les pique-niques, d'une superficie d'environ 100 acres chacun.

Au début de 1966, on a pris des dispositions en vertu du programme fédéral de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) pour créer 12 nouveaux parcs provinciaux à Terre-Neuve au cours des deux prochaines années. Ils seront situés dans diverses régions de la province et chacun d'eux comportera 25 terrains de camping, 25 terrains de pique-nique et des aménagements de natation, en plus des chemins, pistes, clairières et ponts requis.

Île-du-Prince-Édouard.—La province a aménagé 20 régions totalisant 900 acres en parcs provinciaux: le parc Strathgartney qui consiste en une bande de terre de 40 acres à Churchill en bordure de la Route transcanadienne entre Charlottetown et Borden est un excellent terrain de pique-nique et de camping qui renferme de jolis bouquets de feuillus, des eaux de source fraîches et une magnifique vue de West River et des environs; le parc Lord Selkirk (30 acres) à Eldon revêt un caractère historique parce qu'il renferme un vieux cimetière français et marque l'endroit où débarqua lord Selkirk; le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée; le parc Jacques-Cartier (13 acres) à Kildare Beach, à quatre milles d'Alberton, revêt aussi un caractère historique puisque c'est à cet endroit de l'Île-du-Prince-Édouard que Jacques Cartier est débarqué pour la première fois; Green Park (27 acres sur la Trout) un parc pittoresque par ses terrains, ses arbres et son plan d'eau, est l'emplacement d'un chantier historique de construction navale. Il y a aussi le parc Cabot de Malpèque, nommé en l'honneur du fameux explorateur Jean Cabot; c'est une région de 16 acres pourvue de belles plages sablonneuses et d'un musée intéressant. L'aménagement de plusieurs petits parcs est terminé et celui d'autres se poursuit. Les parcs sont entretenus par le ministère du Tourisme et il en coûte \$1 la nuit pour y stationner sa roulotte ou 75c. pour y dresser sa tente.

Nouvelle-Écosse.—On accomplit des progrès constants dans l'établissement d'un système de parcs provinciaux en Nouvelle-Écosse; le but ultime est d'aménager des commodités dans 15 à 20 parcs de camping et de pique-nique, et dans quelque 40 à 60 parcs de pique-nique. Au cours de l'été de 1966, il y avait en service 10 parcs de camping et de pique-nique, 35 parcs de pique-nique et 12 haltes en bordure de la route dotées de tables. On procédait à l'aménagement de cinq autres parcs de camping et de pique-nique et à l'achat d'emplacements appropriés pour d'autres terrains de pique-nique.

Les municipalités peuvent recevoir de l'aide de la province pour l'aménagement de parcs locaux qui complémenteraient le réseau de parcs provinciaux. On effectue présentement un inventaire des ressources récréatives de la province dans le cadre du programme de l'Inventaire des terres du Canada. Ceci comprend un levé de la côte qui servira, entre autres choses, à choisir des endroits convenables pour de bonnes plages publiques.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère des Terres et des Mines a charge du réseau de parcs de la province, qui comprend 15 parcs régionaux dont l'étendue varie de 25 à 200 acres, 19 terrains de camping et de pique-nique et 30 terrains de pique-nique en bordure de route. Tous les terrains de pique-nique et de camping sont dotés de tables, d'installations d'aisances rudimentaires et d'eau potable, tandis que les grands parcs sont pourvus de commodités plus complètes. La plupart des emplacements de parc longent les routes principales ou y sont reliés par de bonnes voies d'accès. L'entrée est gratuite, mais dans 16 des principaux parcs et terrains de camping un droit de \$1.00 à \$1.50 par jour est exigé pour le camping.

En 1965, les visiteurs aux parcs provinciaux ont dépassé le million, dont 113,000 campeurs. Chez les campeurs dans les parcs, 75 p. 100 viennent d'en dehors de la province